

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II - TUNISIE

FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N°(216-70)837 322

OBJET : CONSULTATION N° PP 23 / 041

Conclusion d'un contrat cadre d'une année renouvelable deux fois pour la réalisation des travaux de chaudronnerie, de soudure & de fabrication de tuyauterie

ARTICLE 01- Objet de la consultation :

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation avec soumission **par plis fermés** pour la conclusion **d'un contrat cadre d'une année renouvelable deux fois pour la réalisation des travaux de chaudronnerie, de soudure & de fabrication de tuyauterie** conformément aux conditions ci-jointes et termes de référence en Annexe 1.

ARTICLE 02: DELAIS D'EXECUTION CONTRACTUELS

Une année renouvelable deux fois

Les travaux seront réalisés d'une façon discontinue selon la disponibilité des appareils de forage et selon le besoin de la CTF.

ARTICLE 03-Etablissement du montant de l'offre :

Les prix de la présente consultation sont des prix unitaires, conformément aux dispositions de l'annexe 3, exprimés en dinars tunisiens hors TVA. Par ailleurs, le soumissionnaire déclare :

- ✓ Avoir inclus dans ses prix tous les coûts.
- ✓ Que ses prix sont fermes et non révisables,
- ✓ Que les bordereaux des prix sont établis sous son entière responsabilité et ne pourront faire l'objet de quelque réclamation ou modification que ce soit.

ARTICLE 04-Eclaircissement et complément d'information au dossier de la consultation

Tout soumissionnaire ayant des observations et/ou désirant obtenir des éclaircissements sur le présent dossier de la consultation, devra en référer par écrit à la CTF. La correspondance est envoyée par courrier ou par fax à l'attention de Monsieur le Président de la Commissions des Marchés de la CTF – 19 Rue de l'Artisanat Charguia II 2035 - Ariana, Fax: 70 837 041, et ce, au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de la réception des offres par la CTF telle que précisée dans l'avis de la consultation.

La réponse, le cas échéant, doit être envoyée à tous les candidats ayant retiré les cahiers des charges et jointe au dossier de la consultation.

Il est de même permis à la CTF d'envoyer aux candidats ayant retiré le dossier de la consultation, au plus tard cinq (05) jours avant la date limite définie pour la remise des offres, un complément d'information et d'éclaircissement pour apporter davantage de précisions sur le dossier de la consultation, sans toutefois modifier l'objet de la consultation.

Article 05- Constitution de l'offre et mode de présentation des offres :

5-1- Constitution de l'offre

L'offre est constituée des pièces administratives, techniques et financières telles que détaillées au tableau suivant :

a) Pièces administratives			
N°	Désignation des documents	Opérations à réaliser	Obligations du soumissionnaire
a-1	Un extrait du registre de commerce		Authentification légale
a-2	Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale	Copie certifiée conforme à l'original	Authentification légale
a-3	Certificats d'affiliation à la CNSS de votre personnel	Copie	Copie
b) L'offre technique			
T-1	Fiche de référence du soumissionnaire accompagnée des justificatifs.	conformément au modèle joint en Annexe 04 au présent document.	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T-2	Le texte de la consultation	Paraphe du soumissionnaire sur chaque page	Paraphe, date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
T-3	L'annexe 01 (Termes de référence)	Paraphe du soumissionnaire sur chaque page	Paraphe, date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
T-4	Qualification et constitution de l'équipe intervenante (les CV et les diplômes pour les évaluer)	Conforme à l'annexe 05.	Date, signature du soumissionnaire à la fin du document.
T-5	Bulletin d'adhésion à la politique QSE de la CTF	Conforme à l'annexe 06.	Date, signature du soumissionnaire à la fin du document.
T-6	Certificat ISO 9001 ou copie du contrat d'accompagnement pour la mise en place d'un SMQ		Copie
b) L'offre financière			
N°	Désignation des documents	Mode de présentation	Observations
F-1	La Soumission	Etablie selon modèle figurant en annexe 2	Date, signature cachet du soumissionnaire sur chaque page.
F-2	Bordereaux des Prix	Original des documents figurant en annexe 3 complétés par les prix du soumissionnaire.	Date, signature et cachet du soumissionnaire sur chaque page.

5-2 Mode de présentation des offres:

Les offres doivent parvenir à la CTF.

Par plis fermés

À l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 –2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposées directement au bureau d'ordre central de la CTF contre récépissé et ce comme suit :

L'enveloppe extérieure qui comporte les deux offres technique et financière et les documents administratifs exigés doit :

* être adressée au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général

Porter uniquement :

- l'adresse de la CTF
- la référence de la consultation (PP 23 /041)
- la mention " NE PAS OUVRIR "

* **Et Contenir :**

- Deux autres enveloppes internes cachetées 1&2

L'enveloppe interne n° 1 doit :

* porter :

- la mention " OFFRE TECHNIQUE "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

- Contenir les documents suivants :

- 1- Le texte de la consultation dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire ainsi que tous les documents techniques et administratifs présenté dans le tableau ci-dessus.

L'enveloppe interne n° 2 doit :

* porter :

- la mention " OFFRE FINANCIERE "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

- Contenir les documents suivants :

- 1- La Soumission Etablie selon modèle figurant en **annexe 2** dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- 2- Le bordereau des Prix conformément au modèle figurant en **annexe 3**, complétés par les prix du soumissionnaire.

La date limite de remise des offres, est fixée au : A 17H (Les plis parvenus au-delà de ce délai seront rejetés).

Article 06 : Méthodologie de dépouillement :

6.1 Classement des offres :

Les offres financières après la correction des erreurs éventuelles de calcul, seront classées du moins disant au plus disant selon la valeur « Max ». Sera retenue l'offre moins disante qui sera conforme aux prescriptions de la présente consultation.

6.2 Acceptation des offres :

a) - Les références du Soumissionnaire :

Le prestataire doit prouver qu'il a réalisé au moins un marché de même nature pendant les cinq dernières années (2018-2019-2020-2021-2022), (à fournir justificatif à l'appui (facture et/ou contrat et/ou PV et/ou bon de livraison...)).

b- Les caractéristiques techniques :

La commission d'évaluation vérifie la conformité technique des offres en se basant sur les documents techniques fournis par le prestataire dans son offre technique.

6.3 Qualifications et compétences des intervenants :

Le soumissionnaire doit affecter au minimum le personnel ci-après:

Nombre demandé	Spécialité	Les Noms
04	Soudeurs 6 G	
02	Soudeurs 3 G	
04	chaudronnier	
02	Tuyauteur	

Le soumissionnaire doit fournir les diplômes, les curriculum vitae récents signés par les intéressés, les certificats d'aptitude médicale et certificats de formations sur risque professionnel de son personnel.

Article 7 : Validité des offres

Les offres resteront valables (120) jours à compter du jour suivant la date limite définie pour la remise des offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, la CTF peut solliciter le consentement des soumissionnaires à une prorogation de la validité de leurs offres.

La demande de prorogation de la validité de l'offre et les réponses y afférentes doivent être faites **par écrit**.

Le soumissionnaire peut accepter ou refuser la demande de prorogation.

En cas de refus, la validité de son offre et son engagement s'arrêtent au terme de l'échéance de son premier engagement.

Les soumissionnaires non retenus ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, demander une indemnisation.

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet l'établissement d'un contrat cadre d'une année renouvelable deux fois pour la réalisation des travaux de chaudronnerie, de soudure & de fabrication de tuyauterie et ce conformément aux conditions et aux documents constituant le présent marché.

ARTICLE 02 : FORME DES NOTIFICATIONS ET COMMUNICATIONS

Les communications du titulaire avec la CTF sont adressées par lettre recommandée, ou par fax ou par mail.

Pour toute correspondance nécessaire à l'exécution du présent marché, le titulaire et la CTF font élection de domicile aux adresses suivantes :

Le Titulaire
Adresse :

Fax :
Mail :

CTF
19 Rue de l'artisanat Charguia II
2035 l'aéroport - Ariana TUNISIE
Fax : (216-70) 837 041
Mail :

ARTICLE 03 : ENGAGEMENT

Le prestataire retenu s'engage à :

- ✓ Garder le secret sur toutes les informations de nature confidentielle pendant l'exécution des travaux.
- ✓ Prendre soin des locaux et des ouvrages des différents sites.
- ✓ veiller à n'introduire dans les locaux aucun matériel susceptible de présenter un danger ou un préjudice pour les biens ou les personnes.
- ✓ apporter son assistance technique et fera toutes suggestions qui lui sembleront utiles pour améliorer la sécurité incendie des locaux de son périmètre d'intervention.
- ✓ signer une fiche d'intervention qui lui sera remise et contre signée par le représentant CTF sur le site de travail ; qui l'accompagne.
- ✓ Fournir à ses intervenants (techniciens) durant l'exécution de leur travail les équipements de protection individuels nécessaires.
- ✓ assurer de ses intervenants (techniciens) contre les accidents de travail.

ARTICLE 04 : PRIX ET REGLEMENT

Le paiement sera effectué par virement bancaire 60 jours, après présentation des factures accompagnées des attachements de réception signés par les deux parties et déposé au bureau d'ordre de la CTF.

ARTICLE 05 : OBLIGATIONS SST ET ENV DU PRESTATAIRE

- le personnel du Prestataire doit respecter toutes les consignes de sécurité prescrites sur les chantiers et se soumettre aux exigences et instructions des représentants de la CTF mandaté à cet effet.
- Aptitude médicale et formation du personnel aux risques professionnels
- Disponibilité des équipements de protection individuels
- Prélever les résidus et déchets issus de cette opération si les travaux auront lieu à la base de Sfax
- L'identification des produits à utiliser et fiches de données de sécurité correspondants.
- Un plan de prévention et une analyse des risques:

- *Suppression / substitution des produits les plus dangereux*
- *Stockage rigoureux des produits dangereux en particulier ceux présentant un risque d'incendie*
- *Mesures d'hygiène*
- *Utilisation des machines et équipements adapté*
- *Ventilation adéquate des lieux de travail fermé*
- *Gestion réglementaire des rejets et des déchets*

- *Et la remise en état des lieux après achèvement des travaux.*

ARTICLE 06: DELAIS D'EXECUTION DU SERVICE

Chaque intervention fera l'objet d'un ordre de service, et le prestataire doit répondre à la demande d'intervention « ordre de service » du représentant de la CTF dans les 24 heures qui suivent son émission.

ARTICLE 07: LIEUX DES TRAVAUX

- *A la Base logistique de CTF sise à Sidi SALAH km 17 Route de Tunis*
- *Autre local à Sfax et appartenant à la CTF*
- *Aux chantiers CTF (Rig de forage On shore et off shore)*
- *Chez le prestataire*

ARTICLE 08: REGIME DE TRAVAIL

- *Sur chantier : 10 heures en moyenne par jour y compris les dimanches et les jours fériés.*
- *A la base de Sidi Salah ou autre local à Sfax: 08 heures ou 10h en moyenne par jour (selon les circonstances) y compris les dimanches et les jours fériés.*

NB : les heures de travail seront comptées selon présence effective (pointage réel) des agents de prestataire aux locaux CTF.

ARTICLE 09: SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le soumissionnaire s'engage à la réalisation des divers travaux conformément aux termes de référence exigés par la CTF.

Pour l'exécution de n'importe quel travaux non prévu au niveau des termes de référence et dont leur nécessité s'est avérée au cours de la réalisation de ces travaux, le soumissionnaire doit avoir l'accord préalable de la CTF avant de commencer les travaux.

ARTICLE 10: RECEPTION DES TRAVAUX

Le prestataire retenu doit demander au responsable de la CTF d'établir l'attachement de réception dès l'achèvement des travaux.

Si les normes techniques ne sont pas respectées, la CTF se réserve le droit d'engager une entreprise pour lever ces réserves dont les frais seront prix en charge par l'adjudicataire du marché.

La CTF se réserve le droit de faire assister à la réception toute personne ou organisme dont la présence est jugée utile.

ARTICLE 11 : RESILIATION

La CTF se réserve le droit de résilier le contrat :

- En cas de manquement grave par le soumissionnaire à ses obligations contractuelles ou de non-respect de l'une des clauses des documents contractuels, ou de leurs annexes et/ou notamment plus que 05 retards de réponse de disponibilité relative aux demandes d'intervention (ordre de service), préjudiciable à la CTF, celle ci se réserve le droit de résilier le présent contrat après un mise en demeure de Dix (10) jours, adressé par lettre recommandée pour des raisons non convaincantes, et ce sans préjudice de tout recours indemnitaire que pourrait exercer la CTF à l'encontre du fournisseur défaillant.

- La CTF se réserve le droit de résilier le contrat moyennant une mise en demeure adressée au soumissionnaire dix jours à l'avance et ce, sans préjudice des actions qu'elle pourrait intenter en vue de la réparation du dommage subi par elle, et ce dans le cas de faillite ou de redressement judiciaire du soumissionnaire.

La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision ou, à défaut d'une telle date, à la date de notification de cette décision.

ARTICLE 12 : DIFFERENDS ET LITIGES

Tout litige se rapportant à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera à défaut d'accord amiable entre les deux parties, résolu par le tribunal tunisien compétent.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT DU CONTRAT

Le présent contrat est régi par la législation et la réglementation tunisienne en vigueur.

ARTICLE 14 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

Le soumissionnaire déclare connaître la législation fiscale tunisienne en vigueur et prendre en charge et régler l'ensemble des impôts droits et taxes éventuellement dus par lui et ses employés, à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

La CTF rejette le remboursement de toute somme indûment payée par le soumissionnaire au titre de la TVA. Seul le soumissionnaire est responsable en cette matière.

ARTICLE 15 : ENREGISTREMENT

L'enregistrement du contrat et de timbre sont à la charge du soumissionnaire retenu.

ARTICLE 16 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat entre en vigueur après la signature des deux parties contractantes et à compter de la notification de d'attribution de marché.

SIGNATURE ET CACHET DU PRESTATAIRE

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

ANNEXE 2 : SOUMISSION

ANNEXE 3 : BORDERAUX DES PRIX

ANNEXE 4 : FICHES DES REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE

ANNEXE 5 : EQUIPE INTERVENANTE

ANNEXE 6 : BULLETIN D'ADHESION A LA POLITIQUE QSE DE LA CTF



ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE



TRAVAUX DE CHAUDRONNERIE, DE SOUDURE & DE FABRICATION DE TUYAUTERIE

1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Divers travaux de réparation, de remplacement ou de construction métallique sur des structures et tuyauteries des équipements des appareils de forage de la CTF.

Selon la nature des travaux, et selon le besoin de la CTF le prestataire doit être capable de :

- Fournir en termes de location de :
 - Soudeur(s) qualifié homologué (s) AWS B2.1 SMAW 6G
 - Soudeur(s) qualifié homologué (s) AWS D1.1 SMAW/ Gmaw 3G
 - Chaudronnier(s) qualifié(s)
 - Tuyauteur(s) qualifié(s)
 - Poste(s) de soudure électrique à l'arc 380V 200 A minimum avec accessoires
 - Poste(s) de soudure électrique Arcair 380V 200 A minimum avec accessoires et consommables
 - Groupe de soudage autonome diesel auto-tractable 400A minimum avec 02 prises de courant électrique monophasé et triphasé 30A minimum
 - Unité de soudage Mig-Mag
 - Découpeur plasma portable.
 - Caisse comportant d'outillage pour chaque équipe à la demande et pour nécessité de travail, non limité à :
 - Meule à disque petit et meule grand modèle
 - Perceuse portatif équipé par les mèches nécessaires
 - Découpeur
 - Torche de préchauffage 1.2 m
 - Outillage de traçage
 - Outillage de taraudage et de filetage
 - Etuve
 - Perceuse manuelle
 - Rallonges électriques (monophasés et triphasés)
 - Armoires électrique portatives
 - Perceuse à aimant
 - Serres jointes
 - Marteau
 - Lime rotative au carbure
 - Bâches pour Couverture de soudure 1x1m
- Travaux de soudure de joints bout à bout sur tubes de diamètre compris entre 2" et 4",

Schedule de 160 à XXS, avec fourniture d'un dossier comportant les documents suivants :

- Rapport de soudage
- Certificat de matière et de matière d'apport
- Procédure de soudage
- Qualification du soudeur
- Rapport d'inspection par radiographie

2. OBLIGATION DES PARTIES

2.1 OBLIGATION DU PRESTATAIRE :

- A la demande CTF le prestataire doit être capable à fournir en même temps un minimum 4 soudeurs 6G, 2 soudeurs 3G , 4 chaudronniers et 2 tuyauteurs
- Le personnel du prestataire doit être résident à proximité de la ville de Sfax pour être disponible à temps à la demande de CTF
- Le personnel du prestataire doit disposer d'une expérience à son fonction supérieure à 05 ans
- Mobilisation et démobilisation de son personnel dans les limites des zones couvertes par le transport public moyennant l'application d'une indemnité kilométrique par personne applicable en cas de dépassement d'un rayon de 30km de la ville de Sfax
- Transport et prise en charge total de son personnel durant les travaux lorsque le lieu de travail ne dépasse pas un rayon de 35km de la ville de Sfax.
- Fourniture des cartes de passage au Sahara pour son personnel
- Fournir les équipements de protections individuels et les équipements de sécurité appropriés
- Assurance accident de travail et responsabilité civile ainsi que toute autre assurance exigée par la législation en vigueur
- Fourniture des dispositifs nécessaires pour limiter la zone de propagation des étincelles (Séparation en bâche ignifuge)
- Fourniture les outillages nécessaires pour la réalisation des travaux y compris les meules à disque, étuve, chalumeau, torche...) détaillés en paragraphe 1
- A la réception des travaux un éventuel contrôle de la qualité de sera effectué par une tierce personne. Toute non-conformité déclarée sera corrigée par le prestataire et à sa charge ainsi que les travaux de réinspection par tierces personne.
- Respecter des consignes de sécurité de protection de l'environnement
- Respecter toutes les consignes de sécurité et de protection de l'environnement prescrites sur les chantiers et se soumettre aux exigences et instructions des représentants de la CTF mandaté à cet effet.
- Pour chaque personne, disposer d'aptitude médicale et de formation sur risques professionnels
- Utilisation des équipements de protection individuels

- Arrangement du milieu de travail et protection contre tout risque d'accident ou de pollution
- Fournir un document d'évaluation des risques professionnels avec un plan de prévention pour relatif à l'activité des chaudronniers et des soudeurs
- Gestion réglementaire des rejets et des déchets
- Remise en état des lieux après achèvement des travaux
- Assurance accident de travail et responsabilité civile ainsi que toute autre assurance exigée par la législation en vigueur
- Fourniture des dispositifs nécessaires pour limiter la zone de propagation des étincelles (Séparation en bâche ignifuge)
- Fourniture les outillages nécessaires pour la réalisation des travaux y compris les meules à disque, étuve, chalumeau, torche...)
- A la réception des travaux un éventuel contrôle de la qualité de sera effectué par une tierce personne. Toute non-conformité déclarée sera corrigée par le prestataire et à sa charge ainsi que les travaux de réinspection par tierces personne.
- Respecter des consignes de sécurité de protection de l'environnement
- Respecter toutes les consignes de sécurité et de protection de l'environnement prescrites sur les chantiers et se soumettre aux exigences et instructions des représentants de la CTF mandaté à cet effet.
- Pour chaque personne, disposer d'aptitude médicale et de formation sur risques professionnels
- Utilisation des équipements de protection individuels
- Arrangement du milieu de travail et protection contre tout risque d'accident ou de pollution
- Fournir un document d'évaluation des risques professionnels avec un plan de prévention pour relatif à l'activité des chaudronniers et des soudeurs
- Gestion réglementaire des rejets et des déchets
- Remise en état des lieux après achèvement des travaux

2.2 OBLIGATION DE LA CTF :

- Mobilisation du matériel du prestataire de la base de Sidi Salah Sfax aux chantiers et vice versa
- Mobilisation et de la démobilisation de son personnel dans les limites des zones dépourvu de transport publique
- Transport, hébergement et restauration du personnel du prestataire durant la réalisation des travaux dans un lieu situé dans un rayon supérieur à 30km de la ville de Sfax
- Fourniture de consommables en cas des travaux en régie (Baguette de soudure, disque à tronçonner et à meuler, oxygène, acétylène, foret...)
- Fourniture du carburant pour les postes de soudure diesel du prestataire uniquement en cas où les travaux sont à réaliser aux Rigs de forage

3. CONDITIONS PARTICULIERES

- Le nombre de personnel et du matériel à fournir par le prestataire dépendra de l'importance et de l'avancement des travaux et seront arrêtés par la CTF en fonction de ces besoins.
- Chaque intervention fera l'objet d'un ordre de service. Son établissement sera fait suite à la confirmation du prestataire de sa disponibilité.
- Pour les travaux de longue durée, les factures du prestataire seront présentées et réglées mensuellement.
- Un Audit par CTF peut être réalisé au cours de phase d'évaluation pour approuvée l'offre de prestataire moins-disant

4. OFFRE DES PRIX

Les tarifs sont à établir sont en annexe 3. Elles sont classées comme suit :

- *Tarif de location du personnel et du matériel /heure (Voir tableau 1)*

Les tarifs de location sont applicables durant la période de mise à la disposition de la CTF du matériel ou du personnel sur au point de rencontre. Les tarifs nuls sont applicables lors de défaillance du personnel ou matériel du prestataire ou lors des travaux de correction suite à une non-conformité causé par l'employé du prestataire

- *Tarif de soudure de joints bout à bout avec fourniture d'un dossier technique (Voir tableau 2)*
- *Tarif de fourniture de consommable (Voir tableau 3)*
- *Indemnités kilométriques et de déplacement (Voir tableau 4)*

En cas de non disponibilité des moyens de la CTF, le transport à partir de Sfax vers le lieu de mission ou de rencontre est à la charge du Fournisseur moyennant l'application d'une indemnité kilométrique par personnes, comprenant tous les frais de transport et de déplacement du personnel. Ces indemnités sont applicables en cas de dépassement d'un rayon de 35km de la ville de Sfax.

- *Récapitulatif des prix (Voir tableau 5)*

SIGNATURE ET CACHET DU PRESTATAIRE



ANNEXE 2

SOUSSION

TRAVAUX DE CHAUDRONNERIE, DE SOUDURE & DE FABRICATION DE TUYAUTERIE

- Je soussigné (l) :
- Agissant au nom et pour le compte de :
- Inscrit au registre de commerce de:
- Sous le numéro :
- Faisant élection de domicile à :
- Agissant en qualité de :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces énumérée ci-après du dossier de la consultation N°PP 23/041 pour travaux de chaudronnerie, de soudure & de fabrication de tuyauterie. Le dossier comprend les documents suivants :

- (1) La Soumission qui constitue l'acte d'engagement.
- (2) Le bordereau des prix.
- (3) Les conditions de la consultation et les annexes.
- (4) Les termes de référence.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité, la nature et l'étendue des obligations contractuelles à exécuter.

Me soumetts et m'engage à exécuter les dites obligations conformément aux conditions fixées par les documents visés ci-dessus moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque article de bordereaux des prix, en tenant compte de toutes les incidences directes et indirectes.

Le montant de l'offre (Récapitulatif des prix « Tableau N°5 ») :

Min.....En Dinar Tunisien Hors TVA.
Max.....En Dinar Tunisien Hors TVA.

Fait à : Le :

Nom, Signature et cachet du soumissionnaire
Suivi de la Mention : « bon pour soumission »
De la main du soumissionnaire ”



ANNEXE 3

BORDEREAUX DE PRIX –DT HTVA

Tableau 1 : Bordereau de prix horaire pour la Location du personnel

DESIGNATION	Dans un Local CTF à Sfax				Aux Rigs de forage					
	Nombre d'heures		Prix unit	Prix Total en dt HTVA		Nombre d'heures		Prix unit	Prix Total en dt HTVA	
	Min	Max		Min	Max	Min	Max		Min	Max
Soudeur qualifié homologué SMAW 6G équipé de ces outillages nécessaires	250	1000				50	800			
Soudeur qualifié homologué SMAW / Gmaw .3G équipé de ses outillages nécessaires	200	1000				50	800			
Chaudronnier qualifié équipé de ses outillages nécessaires	250	1000				40	800			
Tuyauteur qualifié équipé de ses outillages nécessaires	250	1000				40	800			
Poste de soudure électrique à l'arc 380V 200 A minimum avec accessoires	150	800				50	800			
Poste(s) de soudure électrique Arcair 380V 200 A minimum avec accessoires	0	100				0	90			
Unité de soudage Mig-Mag	50	200								
Découpeur plasma portable	20	500				20	400			
Groupe de soudage autonome diesel auto-tractable 400A	50	300								
Meule à disque Supplémentaire grand modèle	25	200				25	150			
Total HTVA										

Tableau 2 : Travaux de soudure de joints bout à bout avec fourniture d'un dossier technique

DESIGNATION	MIN	Max	Prix unitaire D'un joint par pouce	Prix total en dt HTVA	
				Min	Max
Travaux de soudure de joints bout à bout sur tubes de diamètre compris entre 2" et 4", Schedule de 160 à XXS, avec fourniture d'un dossier technique	5	40			

Tableau N°3 : Tarif de fourniture de consommable

DESIGNATION	Unité	Prix unitaire	Quantité		Prix total en dt HTVA	
			Min	Max	Min	Max
Paquet de 50 électrodes Arcair	un		1	3		
Gaz argon	m ³		1	2		
Gaz dioxyde de carbone	m ³		1	2		
Bobine de fil de soudage Mig-Mag pour acier ordinaire	un		1	2		
Paquet d'électrode basique 2.5	Un		1	10		
Paquet d'électrode basique 3.2	Un		1	10		
Paquet d'électrode 6010	Un		1	10		
Bouteille d'oxygène Oxygène 10.6 m3	Un		1	5		
Bouteille d'Acétylène de 6 m3	Un		1	5		
Total HTVA						

Tableau N°4 : Indemnités kilométriques et de déplacement

Trajectoire	Prix unitaire /KM	Quantité (KM)		Prix total en dt HTVA	
		Min	Max	Min	Max
Trajet parcouru allé et retour		1000	3000		

Tableau N°5 : Récapitulatif des prix

Désignation	Min	Max
Total HTVA « Tableau 1 »		
Total HTVA « Tableau 2 »		
Total HTVA « Tableau 3 »		
Total HTVA « Tableau 4 »		
Total HTVA		

SIGNATURE ET CACHET DU PRESTATAIRE



ANNEXE 4

Référence du Soumissionnaire pour des marchés de même nature

Objet du Marché	Date du marché	Raison sociale du Client	Nom du responsable à contacter pour la référence	
			Nom du Responsable	Téléphone / Email

Fait à, le :.....

Signature et cachet du Soumissionnaire



ANNEXE 5

EQUIPE INTERVENNANTE

<i>Nombre demandé</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Noms</i>
04	Soudeurs 6G	-..... -..... -..... -..... -.....
02	Soudeurs 3G	-..... -..... -.....
04	Chaudronniers	-..... -..... -..... -..... -.....
02	<i>Tuyauteurs</i>	-..... -..... -..... -..... -.....

NB- Le soumissionnaire doit fournir les diplômes et les curriculum vitae récents signés par les intéressés.

Fait à, le :.....

Signature et cachet du Soumissionnaire

ANNEXE 6

BULLETIN D'ADHESION A LA POLITIQUE QSE DE LA CTF

Je soussigné, représentant légal de la référencée sous le N°au registre du commerce, reconnaît avoir pris pleinement connaissance de la politique Qualité, Santé, Sécurité et Environnement (QSE) de la CTF, notamment en ce qui concerne l'obligation de respect de la réglementation Tunisienne en matière de santé, Sécurité et Environnement et de mes engagements exigés par CTF. Par ailleurs, je note qu'en cas de pollution environnementale (contamination du sol, de l'eau, etc...) ou de tout type d'accident HSE résultant de mon activité, tous les coûts associés au rétablissement de la situation initiale (dépollution, coûts de traitement, etc...) seront à ma charge.

Fait à Tunis, le

